Afskrift

Acheté de Aktiebolaget Jemtösund Råneå
Vendu à Monsieur Jean Schul Anvers
par l'entremise de Berner & Nielsen, à Paris, la partie suivante de Bois disponible à Jemtösund, district de Luleå à l'ouverture et de bonne qualité moyenne, suivant le classement habituel de l'Expéditeur.

Les prix s'entendent franco le long du bord au port de charge en francs par Std. St Ptbg.

			ROUGE env. 30% I C*R, 70% II C+R	BLANC u/s RANE	Rge & Blc. III CR.
Env. 90 Sts	3 x 11	dont env.	51	32	7
" 274	"	x 9	161	93	20
" 158	"	x 8	96	42	20
" 52	"	x 7	33	11	8
" 97	2½	x 7	70	20	7
" 42	"	x 6½	32	7	3
" 154	"	x 6	107	26	21
" 7	"	x 5 & 4½	5	1	1
" 4	1	x 9 & 8	2	2	"
" 8	"	x 7	4	4	"
" 21	"	x 6	13	8	"
" 17	"	x 5	13	4	"
" 16	"	x 4	13	3	"

Env. 940 Sts à 117f50 en bloc

Longueurs métriques, les 6/8 pieds à 2/3 prix
Affrètement par l'acheteur
En cas d'affrètement par le vendeur, ce dernier agit au mieux sans responsabilité aucune.
Règlement par acceptation de traites à quatre mois de date du connaissement, payable dans Anvers en échange des documents d'expédition, ou du 31 juillet proch. si [illegible]

En cas d'affrètement de vapeur, l'acheteur est tenu de faire insérer dans la charteparty que: "L'armateur ou le capitaine doit télégraphier à l'expéditeur au moins cinq jours avant l'arrivée du steamer au port de charge"

PARIS - IMP. CHAIX - 3560-2-8

à l'ouverture et de bonne qualité moyenne, suivant le classement habituel de l'Expéditeur.

Les prix s'entendent franco le long du bord au port de charge en francs par Std. St Ptbg.

			Rouge env. 30% I C*R . 70% II C+R	Blanc n/el Rane	Rge & Blc. III CR.
Env. 90 Sts	3 x 11	dont env.	51	32	7
" 274	" x 9	" "	161	93	20
" 158	" x 8	" "	96	42	20
" 52	" x 7	" "	33	11	8
" 97	" 2½ x 7	" "	70	20	7
" 42	" x 6½	" "	32	7	3
" 154	" x 6	" "	107	26	21
" 7	" x 5 & 4½	" "	5	1	1
" 4	" 1 x 9 & 8	" "	2	2	"
" 8	" x 7	" "	4	4	"
" 21	" x 6	" "	13	8	"
" 17	" x 5	" "	13	4	"
" 16	" x 4.	" "	13	3	"
Env. 940 Sts	à 117f50 en bloc				

Longueurs métriques, les 6/8 pieds à 2/3 prix

Affrètement par l'acheteur

En cas d'affrètement par le vendeur, ce dernier agit au mieux sans responsabilité aucune.

Règlement par acceptation de traites à quatre mois de date du connaissement, payable dans Anvers en échange des documents d'expédition, ou du 31 juillet proch. si les bois ne sont pas enlevés avant cette date.

En cas d'incendie ou autres obstacles de force majeure, le Vendeur aura la faculté d'annuler le présent marché en totalité ou en partie

Paris le 20 février 1888 — Le 188

en qualité d'Agents du Vendeur — en qualité d'Acheteur

Berner & Nielsen (signé) Jean Schul

Likeluydende met originaliet integra.

Chr. Bruggeman

En cas d'affrètement de vapeur, l'acheteur est tenu de faire insérer dans la charte-partie que: "L'armateur ou le capitaine doit télégraphier à l'expéditeur au moins cinq jours avant l'arrivée du steamer au port de charge"

PARIS - IMP. CHAIX - 3560-2-8